

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2017 À 20H30.**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents : GIROUX Jean-Michel, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Annie, FOURNIER Christophe, BADIER Aimée, BARDE Cédric, CASAMASSA Laurianne, CHARIERE Céline, CHEVREL Roseline, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, KNUBEL Claire, POUPLIER Jean-Noël, ROUQUET Pierre, TRAVARD Joël.

Excusés : BOUILLOUX Nathalie (pouvoir à JM GIROUX), CHOURLIN Olivier (pouvoir à JC MUIA).

Non Excusés : JULLIERON Alain, MERMET Jacques.

Convocation du 15 septembre 2017.

Secrétaire de séance : Céline CHARIERE.

Ouverture de séance

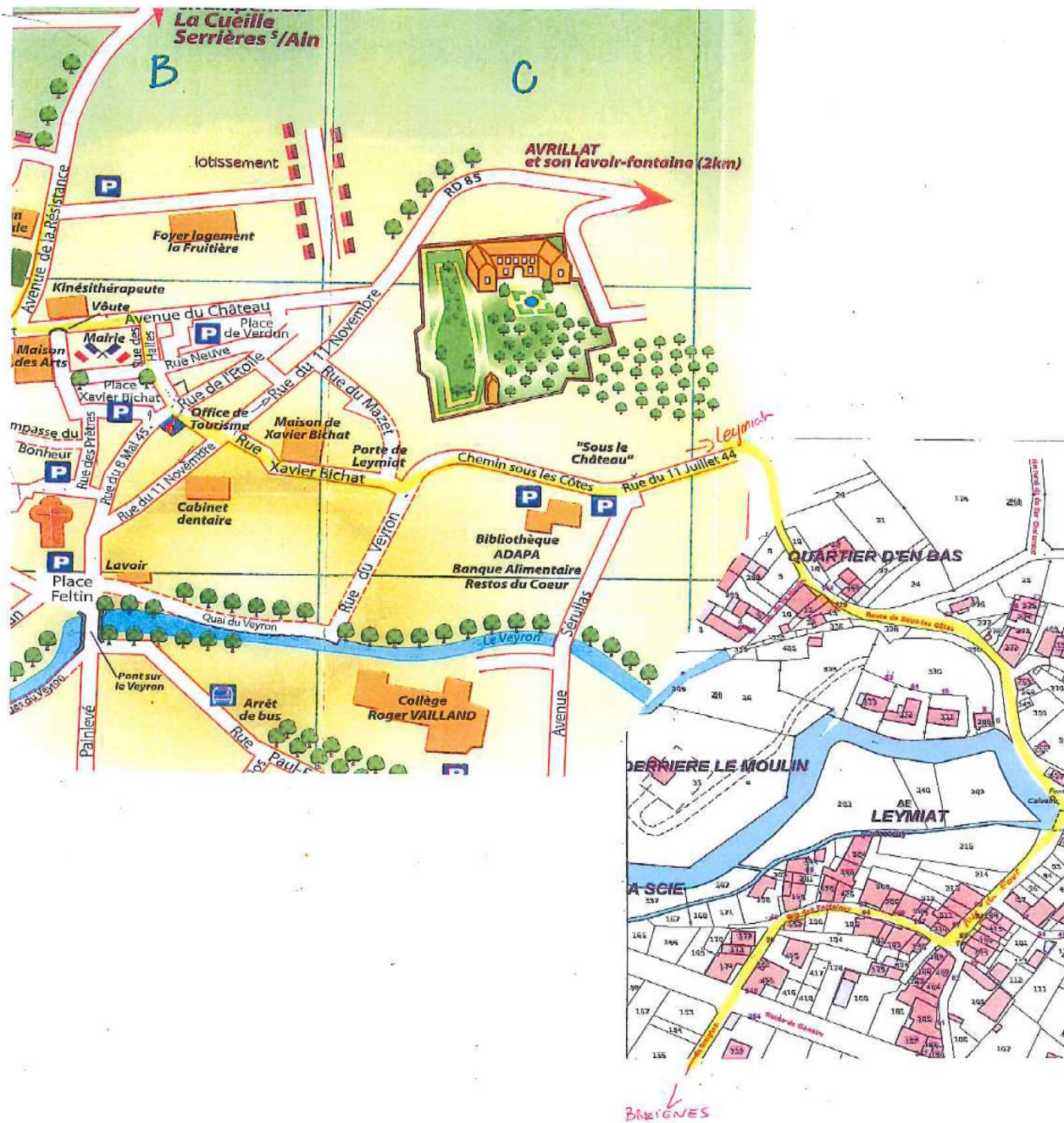
Le Conseil Municipal a :

- **AUTORISÉ** le Maire ou un adjoint à signer l'acte de vente du bâtiment Garry pour un prix de 134 000,00 € et d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires à cet investissement.
- **DÉCIDÉ** de contracter un emprunt de 150 000,00 € auprès du Crédit Agricole Centre Est pour l'achat du bâtiment Garry, Rue du Veyron, dans le but de transférer les garages et ateliers municipaux et réaliser divers travaux.
- **ACCORDÉ** sa garantie pour deux emprunts réalisés par DYNACITÉ et SEMCODA devant réaliser des logements locatifs conventionnés sur le territoire de la commune (8 logements Rue du 11 novembre et 33 logements Avenue du Château).
- **DÉCIDÉ** de transformer les parcelles cadastrées ZC 481 et ZC 466 lieu-dit derrière la ville, propriété de la commune, en voie communale afin de réaliser une voie de sortie du tènement immobilier de la SARL « Le parc du Veyron ».
- **DÉCIDÉ** de ne pas verser d'indemnité de conseil au comptable du Trésor Public considérant que la collectivité n'a pas eu usage à ses services.

- AUTORISÉ la location du T2 avenue du Château à compter du 1^{er} octobre 2017 à Mademoiselle DJENKAL Sara pour un loyer mensuel de 350 € et d'un garage avenue du Parc à compter du 1^{er} octobre 2017 à Madame BELKHOUANE Maryse pour un loyer de 50€.
- PRONONCÉ en faveur de la dissolution du Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain à compter du 31 décembre 2017 en vue de la création d'une nouvelle structure qui englobera le périmètre de trois syndicats existants dont le Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain.
- AUTORISÉ la signature d'une convention avec le Conseil Départemental pour l'aménagement de trottoirs le long de la Rd 1084 (côté ouest - Neuville sur Ain) et l'adaptation d'un dispositif de récupération des eaux pluviales.
- INSTAURÉ le régime Indemnitare tenant compte des fonctions, de sujétions et de l'engagement professionnel pour les adjoints techniques et agents de maîtrise de la commune sachant que ce régime indemnitare est déjà en place pour le reste du personnel.
- ADOPTÉ la proposition du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communication (SIEA) d'assurer pour le compte de la commune la perception des montants correspondant à la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.
- DÉCIDÉ venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma en faisant un don financier de 1000 €. Une urne sera mise à disposition à l'accueil de la Mairie pour les personnes désirant également participer à l'élan de solidarité.
- AUTORISÉ la signature d'un contrat de 24 mois avec la Société OCEAN pour la mise en place d'un dispositif de géo-localisation sur les véhicules communaux pour un loyer mensuel de 38 € HT + 120 € de frais de mise en service et d'installation.

Clôture à 22 h

Le Maire,
JM. GIROUX



		Cyclos	Cadets	Caravanes	Pros
Début GPM		11:25		14:13	15:06
GPM 3	Côte de BREIGNES (Alt. 372m)	11:31		14:18	15:11
	Intersection D63 / D63 B	11:31		14:18	15:11
D63 B	LEYMIAT	11:35		14:21	15:14
	Intersection D63 B / D1084	11:35		14:22	15:14
	Rue des Fontaines	11:35		14:22	15:14
	Rue du 11 juillet 1944	11:36		14:23	15:15
	PONCIN	11:39		14:25	15:17
	Rue et place Xavier Bichat	11:39		14:25	15:17
	Intersection rue des halles / avenue du Château	11:39		14:25	15:17
D85	AVRILLAT		13:28		
D91	Intersection D91 / D81	11:40	13:29	14:26	15:18
D91	CHAMPEILLON	11:42	13:30	14:27	15:19
D91	MERPUIS	11:52	13:42	14:36	15:27
D91	SERRIÈRES-SUR-AIN	11:56	13:47	14:39	15:31
Début GPM	Intersection D91 / D91 C	11:57	13:48	14:40	15:31
D91 C	Intersection D91 C / D979	11:58	13:49	14:41	15:32
GPM 1	Col du BERTHIAND (Alt. 787m)	12:08	14:01	14:50	15:41

Dans le secteur concerné par le passage de la course, la circulation sera bloquée dans les deux sens durant l'épreuve, par les signaleurs. L'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits dans les rues citées ci-dessus.